



Comment faire pour déposer le bilan

Par **mylann**, le **18/01/2009** à **16:28**

bonjour, je suis gérant seul d'une société dont je suis associé a 40% des parts. Nous sommes 4 associés, 2 à 40% chacun et deux autres a 10% chacun.

Ma situation est très compliqué.

J'ai eu un litige avec mes associés et ils m'ont requisitionné l'établissement, sans vouloir que je cède mes parts et sans modifier les statuts afin que je puisse ne plus être le gérant.

Ils ne paient pas les charges ils sont en infraction sur beaucoup de code du debit de boissons, et tout cela risque de me porter préjudice. comment puis je faire pour liquider cette société ou déposer le bilan. je n'ai pas les moyens de payer un avocat. quelqu'un peut m'aider s'il vous plait?

Par **frog**, le **18/01/2009** à **18:16**

Adressez vous au commissaire aux comptes qui s'occupe de votre société, signalez lui les dysfonctionnements et le reste suivre.